

4.3 Résiliation

Le présent engagement peut être résilié en tout temps par le gouvernement sous réserve d'un préavis de trois mois.

En ce cas, monsieur Sans Cartier aura droit, le cas échéant, à une allocation de départ aux conditions et suivant les modalités déterminées à la section 5 du chapitre II des règles prévues au décret numéro 450-2007.

5. RENOUVELLEMENT

Tel que prévu à l'article 2, le mandat de monsieur Sans Cartier se termine le 14 octobre 2024. Dans le cas où le premier ministre a l'intention de recommander au gouvernement le renouvellement de son mandat à titre de sous-ministre du ministère, il l'en avisera dans les six mois de la date d'échéance du présent mandat.

6. ALLOCATION DE TRANSITION

À la fin de son mandat de sous-ministre du ministère, monsieur Sans Cartier recevra, le cas échéant, une allocation de transition aux conditions et suivant les modalités prévues à la section 5 du chapitre II des règles prévues au décret numéro 450-2007.

7. Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

73384

Gouvernement du Québec

Décret 1053-2020, 14 octobre 2020

CONCERNANT la nomination de madame Marjorie Forgues comme sous-ministre associée au ministère de la Justice

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Marjorie Forgues, sous-ministre associée par intérim, ministère de la Justice, cadre classe 1, soit nommée sous-ministre associée au ministère de la Justice, administratrice d'État II, au traitement annuel de 176 969 \$ à compter des présentes;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret

numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Marjorie Forgues comme sous-ministre associée du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

73385

Gouvernement du Québec

Décret 1054-2020, 14 octobre 2020

CONCERNANT la nomination de monsieur Jérôme Gagnon comme sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Jérôme Gagnon, directeur général adjoint à la sécurité de l'État, ministère de la Sécurité publique, cadre classe 2, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux, administrateur d'État II, au traitement annuel de 157 508 \$ à compter du 19 octobre 2020;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à monsieur Jérôme Gagnon comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

73386

Gouvernement du Québec

Décret 1055-2020, 14 octobre 2020

CONCERNANT la nomination de madame Ginette Tanguay comme vice-présidente de la Société d'habitation du Québec

ATTENDU QUE l'article 13.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8) prévoit que le gouvernement nomme des vice-présidents de la Société, au nombre qu'il détermine, qui exercent leur fonction à temps plein;